

# LA LETTRE DU CAD

BULLETIN D'INFORMATION DU CENTRE D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT



## MAC-CONGO : UNE ENTREPRISE AUX PRATIQUES CONTROVERSÉES

Réuni en forum communautaire à Élogo, village d'au moins 828 habitants dans le district de Souanké, Département de la Sangha, les communautés ont dénoncé les multiples violations de leurs droits. La société Mines Aurifères et Carrières du Congo (MAC-Congo) n'y a pas échappé. En effet, l'entreprise y exploite l'or depuis 2021, au mépris des droits fondamentaux des populations riveraines et au mépris de la réglementation en vigueur dans le pays, notamment environnementale.

Alors que le consentement libre, informé et préalable (CLIP) n'a pas été sollicité, la population d'Élogo subit les méfaits de l'orpaillage anarchique ; un projet pour lequel elle n'a pas été consultée. Et, fort de son permis d'exploiter, MAC-Congo met en difficulté l'orpaillage artisanal qui était la principale activité des habitants de ce village et des localités environnantes.

Les exploitants saccagent la forêt qui est vitale pour les populations (herbes médicinales, chassent et autres activités nécessaires à la survie). Des sources d'eau polluées, des rivières supprimées, une véritable destruction de l'environnement. Les populations parcourent maintenant de longues distances (au moins 2 kilomètres) pour trouver de l'eau potable. En saison sèche, la situation est encore beaucoup plus compliquée. Les lacs artificiels laissés par les exploitants deviennent des nids de moustiques. L'obligation légale de restaurer les zones détruites n'est pas observée. Selon les données du poste de santé d'Élogo, le paludisme et les diarrhées sont les principales causes de consultation. Enfin, MAC-Congo c'est aussi le non-respect des droits sociaux des travailleurs. Les employés sont dans une situation administrative précaire. Cette situation résulte souvent en des licenciements abusifs.

Le forum communautaire de Élogo avait pour objectifs de former les communautés en droits humains et les accompagner dans la réalisation du diagnostic de leurs besoins. Il a été réalisé dans le cadre du projet "Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo" que nous mettons en œuvre avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie.

**GUERSCHOM GOBOUANG**

## Dans ce Numéro:

**MAC-CONGO : UNE ENTREPRISE AUX PRATIQUES CONTROVERSÉES**

**SÉNÉGAL : UNE LEÇON À TOUS LES AUTORITAIRES**

**JUSTICE: UNE RÉFORME S'IMPOSE**

**CONSERVATION: LES AUTOCHTONES EN DIFFICULTÉ**

**NA MONI: UNE CAMPAGNE DE PROMOTION EST EN COURS**

**JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ: ILS ONT CÉLÉBRÉ QUOI?**

**SANGHA: LES ÉLUS LOCAUX RENFORCENT LEURS CAPACITÉS**

## SÉNÉGAL : UNE LEÇON À TOUS LES AUTORITAIRES



**BASSIROU DIOMAYE FAYE, Président du Sénégal**

Comme un roseau, la démocratie sénégalaise a plié mais n'a pas ployé. Cette belle expérience est un soulagement dans cette partie du monde où la tendance est au déni de démocratie avec des élections tronquées.

L'alternance au Sénégal est venue donner une claque à tous ceux qui pensent que la démocratie et les élections libres sont une affaire occidentale. Les autocrates et leurs alliés qui se cachent derrière l'idée d'une démocratie à l'africaine doivent en tirer les leçons : la démocratie n'a ni couleur, ni langue, ni fortune.

près 12 ans à la tête du Sénégal, Macky Sall sort par la petite porte, alors qu'il est arrivé au pouvoir par la grande porte de la démocratie. Ensorcelé par le goût du pouvoir qu'il voulait conserver par l'entremise de son dauphin, il a opté pour le tout répressif.

Face aux manœuvres dilatoires et dictatoriales de Macky SALL et de son Gouvernement pour empêcher la tenue de l'élection présidentielle, le peuple sénégalais a dit **NON**. Le conseil constitutionnel sénégalais a été le dernier rempart de l'État de droit. Pourtant, les 7 juges composant ce Conseil constitutionnel ont été nommés par Macky SALL. Ils ne lui ont pas servi la soupe. Au contraire, ils ont été au service de l'État et du peuple sénégalais. Ce Conseil constitutionnel sénégalais a affirmé haut et fort que les institutions fortes sont une réalité. Les magistrats congolais sont interpellés ; eux qui sont en partie responsables des malheurs de ce pays pour avoir cautionné toutes les forfaitures qui ont conduit à la confiscation des institutions.

Une autre leçon à tirer de la situation sénégalaise est la bravoure de l'opposition sénégalaise. Sans elle, Macky SALL réussissait son coup d'État constitutionnel. L'opposition politique au Congo Brazzaville est directement interpellée. Elle doit cesser d'être démissionnaire. Elle doit accepter le prix à payer sinon l'existence même des partis qui la constituent doit être questionnée.

Espérons que cette belle leçon de démocratie puisse être utile à tous les pays où la démocratie et les élections libres sont à rude épreuve.

**TRÉSOR NZILA**

## JUSTICE: UNE RÉFORME S'IMPOSE

Le 16 janvier 2024, le Président de la République, premier magistrat, a fustigé le fonctionnement de la justice avec des mots forts de sens: « *Une justice libre, indépendante, juste et équitable, rendue par des magistrats, à tous égards, dignes de confiance, demeure une quête permanente qui privilégie uniquement le triomphe de la règle de droit. Dès lors, la loi s'impose à vous, ce qui implique qu'elle doit être respectée de la manière la plus stricte. Respecter la loi est donc, pour le juge un devoir sacré. Ainsi, je vous envoie à vos devoirs de juge en matière de bonne gouvernance juridique et judiciaire et de bonne administration de la justice* ».

Ici, le président de la République a fustigé tout haut ce que le peuple a toujours déploré, à savoir la corruption et la lenteur des magistrats dans le traitement des dossiers. On constate le deux poids deux mesures : une justice des faibles et une justice des riches. Pour que la justice soit réellement indépendante dans notre pays, il y a urgence que des réformes solides soient prises.

Le Chef de l'Etat, auteur de la critique, doit accepter les réformes au sein de l'appareil judiciaire. Le principe de la séparation des pouvoirs doit être une réelle préoccupation. A cet effet, une réforme qui enlèverait au Président de la République et à son Ministre de la justice toute prérogative sur le pouvoir judiciaire est judicieux. Cela appelle aussi à la réforme du conseil supérieur de la magistrature (CSM). C'est le point de départ pour l'instauration d'une justice forte, garant et protecteur d'un Etat de droit.

**Dimitri SOBEKELA**



## CONSERVATION: LES AUTOCHTONES EN DIFFICULTÉ DANS LE DISTRICT DE PIKOUNDA

Le revers de la conservation de la biodiversité est souvent peu raconté par le simple fait que les principales victimes ont un niveau d'alphabétisation très faible et manquent d'espaces d'expression. Les victimes habitent des localités difficilement accessibles et enclavées. Il faut donc que des gens partent de loin pour aller les interroger.



Une autochtone à Bokoussou

C'est le constat fait au cours d'une mission de suivi des droits humains dans le district de Pikounda. Les populations autochtones vivant à l'intérieur du parc national Ntokou-Pikounda (PNNP) sont passées de la dépendance totale à la forêt à la dépendance aux êtres humains. Et pour cause ? les restrictions sévères imposées par le parc. **« Nous ne sommes plus libres. Ils ont dit que tout c'est le parc. Nous avons maintenant peur de nous faire arrêter... Nous sommes véritablement en difficulté ».**

Dans cette partie du parc, les populations autochtones habitent majoritairement sur l'axe routier, Pikounda-Ekouamou. Il n'y a pas de rivières. La chasse et la cueillette, principales activités de subsistance, sont systématiquement prohibées. Les populations jugent ces privations comme une **« punition collective »**. Parlant de la chasse par exemple, la distinction entre les espèces protégées et non protégées semble être théorique. Ils ont le sentiment que **« tout est protégé »**. De nombreux témoignages ont été recueillis faisant état de viandes saisies, de maltraitance ainsi que des fusils confisqués pour pénétration et activités dans le parc.

La pauvreté est de plus en plus grandissante en milieu autochtone. Cette réalité vient renforcer le phénomène **« maîtres bantous »** réduisant les autochtones à des domestiques. Ils sont à la merci des bantous qui les utilisent comme une main d'œuvre quasiment gratuite puisque la vie traditionnelle en forêt a subi un revers.

Le Gouvernement ne met en place aucune politique publique viable en faveur des autochtones.

Un autre volet important que les gouvernants semblent ignorer est celui de la culture. En abandonnant très loin et dans la durée leurs espaces de vie à l'intérieur de la forêt, les mesures sévères du parc risquent de détruire la culture et l'identité autochtones dans le district de Pikounda. La lutte pour la culture et l'identité autochtones est intimement liée à la sécurisation du droit foncier autochtone.

Effectivement, le décret créant le PNNP interdit toute activité de quelque nature que ce soit dans le parc en violation flagrante des droits des populations autochtones, notamment le droit des populations autochtones à disposer de leurs terres ancestrales. En l'absence d'un plan d'aménagement pour définir clairement les limites et les règles, les populations, en particulier les autochtones, ne peuvent plus mener librement leurs activités de subsistance. Ils ne gagnent plus leur vie de la forêt comme avant l'arrivée du parc. Pourtant, les peuples autochtones entretiennent des liens ancestraux forts avec les ressources naturelles et les terres dont ils dépendent.

Trésor NZILA

## FAIRE UN DON C'EST AGIR POUR LES DROITS HUMAINS.

Au Congo, l'État de droit est à construire. En faisant un don pour la cause des droits humains, la démocratie et l'État de droit au Congo-Brazzaville, vous contribuerez à :

- financer nos actions essentiellement destinées à la promotion et la défense des droits humains.
- mettre sur le terrain des équipes pour enquêter sur les atteintes aux droits humains et identifier des victimes qui méritent assistance.
- soutenir des actions de mobilisation pour exiger justice et réparation quand les droits sont violés.

Sans votre apport, il sera difficile d'atteindre cette ambition de changement. Nos rapports financiers, consultables en ligne, renseigneront sur l'usage qui sera fait des dons.

## NA MONI: UNE CAMPAGNE DE PROMOTION EST EN COURS



« Ouvrez la voie à la justice. Signaler les abus, défendez les droits humains ! » tel est le thème de la campagne que le CAD mène pour promouvoir et vulgariser son application de signalisation des violations des droits humains Na Moni. Deux moments ont marqué cette promotion: la campagne en ligne et les descentes sur le terrain.

Pendant la campagne en ligne, différents contenus web ont été créés avec le concept "Faites-le avec NA MONI" pour promouvoir l'application sur les réseaux sociaux. Cette première phase nous a permis d'atteindre plus de 9.298 personnes et mobiliser une large audience sur "Na moni"

Ensuite, quatre descentes ont été effectuées à ce jour. Le CAD a rencontré et sensibilisé tour à tour les artistes du Kartel de mvitah off et de la Baseron ainsi que leur public. Les associations SOS Femmes Congo et Scouts et Guides du Congo nous ont également reçues. Plus de 500 jeunes ont été sensibilisés sur l'application et son utilisation. Les artistes Blasko Dixon et Paterne Maestro, têtes de proue du Kartel et de la Baseron ont également été nommés ambassadeurs droits humains au sein de leurs communautés.

L'objectif principal de ces rencontres est d'inviter les gens à télécharger l'application Na Moni pour dénoncer des violations des droits humains. Na Moni donne la possibilité de :

- Signaler de manière anonyme toutes les violations des droits humains ;
- Faciliter la collecte de données sur les tendances en matière de violations de droits humains ;
- Jouer un rôle important dans la protection des droits humains ;
- Aider les victimes ainsi que leurs familles à obtenir justice et réparation.

**GLENN BOUKA**

## SANTÉ: APRÈS LE CONCLAVE, DES ACTIONS?

L'humanité a célébré le 7 avril 2024, la 76ème journée mondiale de la santé sous le thème "Ma santé, mon droit". Mais, au Congo, les hôpitaux et le système sanitaire sont dans un état comateux.

Pourtant, l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme établit que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour sa santé et son bien-être et celui de sa famille, y compris la nourriture, l'habillement, le logement et les soins médicaux et services sociaux nécessaires »



En République du Congo, le système sanitaire est à genoux. Le rapport annuel 2024 du CAD ainsi que l'enquête menée par l'ONG Kaani Assistance attestent les difficultés dans ce secteur essentiel. Le constat est beaucoup plus amer en zone rurale, à l'instar des accouchements dans des conditions qui bafouent la dignité humaine. A Goma Tsé-Tsé par exemple, le bloc d'accouchement n'est doté que d'un seul lit. Pourtant, ce centre de santé couvre les besoins de près de 2 400 habitants répartis sur 10 villages.

Face à cette triste réalité, nous avons, au cours d'une conférence de presse le 8 décembre 2023, interpellé le Gouvernement sur les défaillances importantes et souvent mortelles de notre système de santé. Dans la foulée, le Ministre chargé de la santé et de la population a organisé un conclave qui a duré du 15 au 20 décembre 2023, à Dolisie, dans le Département du Niari. L'objet de ce conclave était de proposer des solutions sérieuses en vue de l'amélioration de l'accès à la santé et à de la qualité des soins.

"Ma santé, mon droit", un slogan que chacun ou chacune pronerait avec fierté si l'accès aux soins de santé devient possible dans chaque recoin du Congo.

La journée mondiale de la santé tire son fondement de la création de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1948. De ce fait, c'est une journée de sensibilisation avec pour but de rappeler que le droit à la santé est un droit fondamental.

**Christ VOUVOUNGUI SIAMA**



## SANGHA : LES ÉLUS LOCAUX RENFORCENT LEURS CAPACITÉS



*Vue des participants à la session de formation*

L'exercice d'un mandat dans une commune ou un département ne s'improvise pas. Cela exige de plus en plus de compétences et des connaissances solides. À mesure que la décentralisation avance, les élus locaux se voient confier des responsabilités importantes de par leur fonction de représentants des citoyens à l'échelle locale ou communale.

Soucieux d'apporter notre pierre à l'édifice, le CAD a organisé, courant mars, une formation à l'endroit des élus locaux à Ouessou, dans la Sangha. Cette activité, soutenue par le Fonds des Nations unies pour la démocratie (FNUD), est une nouvelle étape du projet "Appui à la gouvernance locale et formation des élus locaux" que nous avons lancé l'année dernière.

52 élus locaux ont pris part à cette formation sur le thème principal « Gouverner selon les besoins des populations, gouverner en se basant sur les droits humains ». Plusieurs sous-thèmes ont été développés à cette occasion.

La formation avait pour but de montrer aux élus locaux leur responsabilité dans la mise en œuvre de la démocratie participative au niveau local et la satisfaction des besoins des populations qu'ils représentent. Pendant cette formation, les bénéficiaires ont été éduqués sur l'approche basée sur les droits de la personne comme méthode efficace pour réussir un mandat local.

L'appropriation de l'approche basée sur les droits renforce les capacités des détenteurs d'obligations à assumer leurs responsabilités et encourage les détenteurs de droits à les faire respecter. Les États ont une triple responsabilité : ils sont tenus de respecter, de protéger et de réaliser les droits fondamentaux.

Organisée à l'occasion de la quatrième session budgétaire ordinaire des conseils départementaux et municipaux tenue du 29 février au 6 mars 2024, cette activité témoigne de la volonté des responsables du Conseil départemental de la Sangha à promouvoir la formation des élus locaux pour leur permettre de prendre de bonnes décisions et de bien assurer leur mandat de représentation des communautés.

**Trésor NZILA**

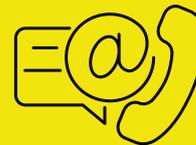
### La Lettre du CAD

**AUTEUR:** CENTRE D' ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT

**DIRECTEUR DE PUBLICATION:** TRÉSOR NZILA KENDET

**RÉDACTION:** TRÉSOR NZILA, DIMITRI SOBÉKÉLA, MONICA NGALULA, ROPHIEL ESSEMOU, GUERSCHOM GOBOUANG, LUCE B. GANGOUÉ, CHRIST VOUVOUNGUI S, MARIEN N. MASSALA

**PROPRIÉTÉ:** CAD



1620 AVENUE DES 3 MARTYRS, BATIGNOLLES  
cadev.cg@gmail.com [www.cad-cg.org](http://www.cad-cg.org)

(00242) 05 533 07 63 / 06 607 20 25

@242CAD CAD CONGO

### NOS PARTENAIRES :



**VOS COMMENTAIRES NOUS AIDENT À AMÉLIORER CE BULLETIN D'INFORMATION. LISEZ, FAITES LIRE, COMMENTEZ ET FAITES COMMENTER LA LETTRE DU CAD.**

**NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR DE LIRE VOS COMMENTAIRES ET PRENDRONS EN CONSIDÉRATION VOS REMARQUES.**